

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2011

**DÉVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE ET
SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS - (n° 3519)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 51

présenté par
M. Cherpion-----
ARTICLE 11

À l'alinéa 38, substituer aux mots :

« convention, ces modalités et ces attributions »,

les mots :

« ces conventions, les dispositions qu'elles doivent comporter ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.